

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/122

L'an deux mil dix sept, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Yvan FEMEL à Monsieur Michel DE RONNE, Madame Sylvie GERINTE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Bruno KERISIT, Madame Ange CADOT à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie CHABALIER à Monsieur Serge DALEX, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Bruno HELIN, Madame Hélène ROUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur François VITSE, Monsieur Georges URLACHER à Monsieur Yves THOREAU, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine BRUN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Daniel AMSLER.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/122



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017**

Vote(s) pour : 70  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/122



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

N° CT2017.7/122

**OBJET :** **Affaires générales - Ressources humaines -** Tableau des effectifs. Creations et suppressions de postes

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/076-1 modifiant le tableau des emplois de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

**VU** l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2017 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer et de supprimer des postes afin de tenir compte des besoins des services, et de permettre la nomination des agents à la suite des avancements de grade et promotions internes de l'année 2017 ;

**CONSIDERANT** par ailleurs que 4 postes doivent être ajoutés au tableau des effectifs suite aux transferts d'agents de la bibliothèque la ville de Villecresnes au 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **CREE** les postes suivants :

- 2 postes d'agent de maîtrise principal ;
- 19 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 4 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste de technicien ;
- 7 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 3 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2 postes d'attaché hors classe ;
- 2 postes d'attaché principal ;
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 2 postes d'assistant de conservation ;
- 7 postes de bibliothécaire principal ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/122

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

- 2 postes d'attaché de conservation du patrimoine principal ;
- 5 postes de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe ;
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 3 postes d'adjoint du patrimoine ;
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe ;

**ARTICLE 2 :** SUPPRIME les postes suivants :

- 23 postes d'adjoint technique ;
- 6 postes d'agent de maîtrise ;
- 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 10 postes d'adjoint administratif ;
- 2 postes de rédacteur ;
- 2 postes de directeur territorial ;
- 2 postes d'adjoint du patrimoine ;
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe ;
- 2 postes d'attaché de conservation du patrimoine ;
- 7 postes de bibliothécaire ;
- 5 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normal à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation ;
- 1 poste d'animateur ;
- 1 poste d'éducateur des APS.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX SEPT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/17
Accusé réception le	19/12/17
Numéro de l'acte	CT2017.7/122